



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 novembre 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 novembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [2391 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié, en étroite coordination avec les membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) – Burkina Faso, Mali, République islamique de Mauritanie, Niger et Tchad – et l'Union africaine, de rendre compte des activités de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et de l'appui fourni par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à cet égard. Le Conseil a également adopté la résolution [2690 \(2023\)](#), dans laquelle il a décidé de mettre fin au mandat de la MINUSMA au titre de la résolution [2640 \(2022\)](#) et prié la Mission, « à compter du 1^{er} juillet 2023, de commencer immédiatement la cessation de ses opérations et le transfert de ses tâches ainsi que la réduction et le retrait de son personnel, de façon organisée et en toute sécurité, avec pour objectif que le processus soit achevé le 31 décembre 2023 ». La présente lettre couvre la période du 9 mai au 8 novembre 2023.

La situation de sécurité au Sahel reste catastrophique, les attaques du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaïda, et de l'État islamique du Grand Sahara continuant d'avoir des conséquences désastreuses pour les civils, notamment dans la région du Liptako-Gourma, dans la zone des trois frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Au Burkina Faso, les groupes extrémistes violents s'en prennent de plus en plus aux civils et aux forces de défense et de sécurité nationales, et continuent d'exploiter les difficultés à multiples facettes que rencontre le pays. Au Niger, à la suite du changement anticonstitutionnel de gouvernement du 26 juillet 2023, la violence s'est accrue.

Au Mali, dans le contexte de la réduction des effectifs et du retrait de la MINUSMA, les hostilités ont repris entre le Gouvernement et les groupes armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, tandis que les activités violentes des groupes extrémistes sont également en hausse. L'escalade du conflit dans le nord du Mali pourrait accroître le risque d'extrémisme violent dans le sud-est de la Mauritanie. Au sud, la détérioration des conditions de sécurité dans la région du Sahel augmente le risque de voir l'extrémisme violent s'implanter dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest.

À l'est, les effets des opérations militaires menées en août par le Tchad dans la province septentrionale du Tibesti et dans la zone frontalière avec la Libye restent à voir. Si certains itinéraires de contrebande semblent avoir été perturbés, le commerce illicite devrait continuer à proliférer dans le triangle Tchad-Libye-Niger.



Opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

Dans un contexte de détérioration des conditions de sécurité dans la région du Liptako-Gourma, la Force conjointe n'a pas mené d'opérations au cours de la période considérée. Le 1^{er} juillet 2023, l'État-major de coordination de la Force conjointe du G5 Sahel a été transféré à Niamey, conformément à la restructuration de la Force conjointe décidée en janvier 2023, pour se concentrer à la fois sur la coordination opérationnelle et la conduite d'opérations conjointes. Le 26 juillet 2023, l'Union européenne a suspendu son soutien technique et matériel à l'État-major de coordination, après le changement anticonstitutionnel de gouvernement au Niger. La validation du concept stratégique révisé des opérations de la Force conjointe est en suspens, puisque le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel ne s'est pas réuni à Niamey en août comme prévu.

Application de l'accord technique

Le soutien logistique et opérationnel fourni par la MINUSMA à la Force conjointe a effectivement pris fin le 23 juin 2023, avec l'expiration de l'accord tripartite entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et le Secrétariat exécutif du G5 Sahel, grâce auquel la MINUSMA a reçu un financement pour la livraison d'articles consommables essentiels à la Force conjointe. Les six dernières semaines de l'accord tripartite ont été consacrées au respect des exigences finales en matière de rapports sur les subventions.

Peu après, le 30 juin, et à la demande du Gouvernement de transition du Mali, le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin au mandat de la MINUSMA par la résolution 2690 (2023), ce qui a également entraîné la fin du mandat de la Mission consistant à fournir un soutien renforcé à la Force conjointe, comme l'autorisait la résolution 2391 (2017).

Mise en œuvre du Cadre de conformité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire et politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

À la suite de la fin de l'accord tripartite en juin 2023, la MINUSMA a cessé son soutien logistique et opérationnel à la Force conjointe ; la Mission n'a donc pas effectué d'évaluation des risques au cours de la période considérée. Des progrès limités ont été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures d'atténuation recensées lors des périodes précédentes, le redéploiement hors du Mali du quartier général de la Force conjointe rendant plus difficile à cet égard le travail de suivi de la Mission.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a continué d'aider la Force conjointe à mieux respecter le droit international des droits humains et le droit international humanitaire tout en renforçant ses capacités, jusqu'à la conclusion du projet le 31 août 2023. En juillet et août 2023, lors de sessions distinctes, le HCDH a formé et sensibilisé 138 ressortissants du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad représentant l'État-major de coordination de la Force conjointe du G5 Sahel, les comités nationaux de coordination du G5 Sahel, les prévôts et les membres du bataillon nigérien de la Force conjointe basé à Téra (Niger). Ces initiatives de formation et de sensibilisation ont porté sur la protection des civils, les enquêtes criminelles, la police technique et scientifique, les dispositifs d'alerte rapide, le rôle des chefs de la prévôté, la capture, la détention, la libération et le transfert des détenus ainsi que sur les principes et les normes du droit international des droits humains et du droit international humanitaire.

Secrétariat du G5 Sahel et cadre institutionnel

La Stratégie pour le développement et la sécurité, couvrant la période 2023-2033, et le Programme d'investissements prioritaires, couvrant la période 2023-2028, ont tous deux été adoptés lors d'une réunion ministérielle du G5 Sahel qui s'est tenue le 9 juillet 2023 à Nouakchott.

Du 26 au 30 septembre 2023, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Cellule régionale du G5 Sahel pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent a entrepris des missions au Burkina Faso, au Mali et au Tchad pour partager des données d'expérience sur le rôle des femmes mauritaniennes spécialistes de l'islam dans la sensibilisation des populations vulnérables contre l'extrémisme violent.

Conclusion et observations

Le G5 Sahel est à la croisée des chemins. Le Mali s'est retiré du G5 Sahel et de ses institutions le 15 mai 2022. Plusieurs des États restants connaissent une instabilité sociopolitique qui aggrave des conditions de sécurité marquées par la propagation de l'extrémisme violent et la résurgence d'activités illicites. La Force conjointe, qui s'est positionnée comme une solution régionale à l'insécurité croissante, notamment en complétant les engagements multiformes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux au Sahel, fait face à de sérieuses difficultés. La situation qui prévaut dans la région du Sahel est d'autant plus difficile que l'environnement de sécurité est fragmenté, faisant intervenir une multiplicité d'acteurs locaux, régionaux, internationaux et privés de la sécurité, ainsi que des groupes d'autodéfense et des groupes extrémistes violents.

Cependant, ce contexte est aussi l'occasion de réfléchir à la manière dont la communauté internationale devrait renouveler la manière dont elle envisage la région du Sahel. Il reste essentiel de remédier aux lacunes en matière de gouvernance pour assurer une stabilité durable au Sahel. Les solutions militaires et les approches axées sur la sécurité ne suffiront pas. De son côté, l'Organisation continuera d'aider les pays du Sahel à élaborer des approches collectives et multidimensionnelles axées sur la promotion du développement durable afin de s'attaquer aux causes profondes des menaces qui pèsent sur la région.

En ce qui concerne le soutien de la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel, je voudrais à nouveau saisir cette occasion pour remercier l'Union européenne – principal partenaire des Nations Unies dans cette entreprise – pour son excellente coopération dans le cadre de l'accord tripartite entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et le Secrétariat exécutif du G5 Sahel, qui a permis à la Force conjointe de progresser dans son opérationnalisation. À l'avenir, compte tenu du retrait du Mali du G5 Sahel, de la fin de l'accord tripartite et du retrait de la MINUSMA d'ici au 31 décembre 2023, je recommande que le Conseil de sécurité mette fin aux obligations qui sont faites à la MINUSMA et au Secrétariat, au titre de la résolution [2391 \(2017\)](#), de présenter des rapports.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**